

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

Tenue de l'assemblée publique de consultation pour les personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2014-420 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour l'implantation d'enseignes commerciales le long de l'Autoroute 10, le 3 mars 2014 à 20h00. Lecture du projet de règlement. Le maire explique le projet de règlement et invite les personnes présentes à poser leurs questions. Fin de la consultation à 20h10.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 3 mars 2014 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Absence : Monsieur le conseiller André Côté.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

1- Ouverture de la séance

À 20h10, le maire fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2- Adoption de l'ordre du jour

2014-03-43

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal : plainte
- 7- Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal: modification
- 8- Congrès 2014 de l'ADMQ : inscription
- 9- Réclamation pour dommages à un véhicule au 518, rang des Irlandais : réclamation aux assurances
- 10- Rapiéçage mécanisé et manuel 2014 : contrat
- 11- Marquage de chaussée 2014 : contrat
- 12- Fauchage le long des chemins 2014 : contrat
- 13- Transport adapté du Haut-Richelieu (R.P.H.R.H.R.): approbation du budget 2014
- 14- Entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro prévoyant des compensations pour les municipalités: adhésion
- 15- Entente avec le Ministère de la Défense nationale concernant le droit de passage de la conduite d'eau brute : renouvellement

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

- 16- Vérification du débitmètre au réservoir d'eau potable et aux étangs aérés : contrat
- 17- Règlement numéro 2014-420, PAE pour l'implantation d'enseignes commerciales le long de l'Autoroute 10 : adoption
- 18- Puits No 4 de la Ville de Saint-Césaire : renouvellement de la demande d'obturation
- 19- Comité d'embellissement et Comité des nouveaux arrivants : invitation à la population
- 20- Embellissement : commande de fleurs
- 21- Société du patrimoine de Sainte-Brigide : achat d'un logiciel Office
- 22- Centre municipal : utilisation des salles
- 23- Cercle de Fermières de Sainte-Brigide : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal
- 24- Centre de femmes du Haut-Richelieu : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal
- 25- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 26- Varia
- 27- Période de questions
- 28- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant à la rubrique « Varia » :

26.1 Modification de la date de la séance ordinaire du mois d'avril 2014

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite de l'adoption de l'ordre du jour, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau annonce que, pour la présente séance, il se retire de la table des délibérations. Il quitte son siège à la table du Conseil municipal et va s'asseoir dans la salle parmi les citoyens.

3- Approbation des procès-verbaux

2014-03-44

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2014, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2014-03-45

Une liste des comptes à payer au 3 mars 2014 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 136 675,83 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

5- Correspondance

2014-03-46

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 3 mars 2014. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projet domiciliaire Entre 4 monts : demandes au Conseil municipal

2014-03-47

Considérant la lettre datée du 27 février 2014 de Monsieur Fritz Leutwyler, l'un des promoteurs du projet domiciliaire Entre 4 monts, demandant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

- de bonifier le programme de crédit de taxes foncières (règlement numéro 2012-400); et
- d'établir un lien vers le site Internet du projet domiciliaire Entre 4 monts, et ce, à partir du site de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

ET RÉSOLU :

- de rencontrer les promoteurs du projet domiciliaire Entre 4 monts concernant la demande de bonification du programme de crédit de taxes foncières (règlement 2012-400);
- d'établir un lien vers le site Internet du projet domiciliaire Entre 4 monts, et ce, à partir du site de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal : plainte

Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait lecture de sa lettre datée du 4 février 2014 concernant une plainte contre Monsieur le conseiller Daniel Bonneau relativement au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal.

Monsieur le maire Mario van Rossum fait lecture de la lettre datée du 10 février 2014 de Monsieur le conseiller Daniel Bonneau, en réponse à la plainte de Madame Murielle Papineau.

7- Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal : modification

2014-03-48

Considérant qu'à titre de conseillère municipale, Madame Diane Thériault siège à plusieurs comités et demande à être remplacée au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de déléguer Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann pour siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, en remplacement de Madame la conseillère Diane Thériault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- Congrès 2014 de l'ADMQ : inscription

2014-03-49

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, au congrès 2014 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu à Québec les 11, 12 et 13 juin 2014;
- d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 499 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de stationnement de Madame Papineau relativement à ce congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**9- Réclamation pour dommages à un véhicule au 518, rang des Irlandais :
réclamation aux assurances**

2014-03-50

Considérant l'incident survenu le 11 octobre 2013 alors que l'inspecteur municipal effectuait des travaux de voirie et que la porte de la benne du camion s'est détachée et a accroché le véhicule stationné sur le terrain du 518, rang des Irlandais;

Considérant que le propriétaire du véhicule a transmis à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville une réclamation de 615 \$ plus taxes, représentant le coût des réparations;

Considérant que Madame la conseillère Carole Laroche est d'avis que cette réclamation devrait être transmise à l'assureur de la Municipalité (réf. résolution No 2014-02-32);

Considérant qu'avant de transmettre cette réclamation à l'assureur de la Municipalité, certains membres du Conseil municipal souhaiteraient que le propriétaire du véhicule fournisse à la Municipalité une deuxième estimation concernant le coût des réparations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de demander au propriétaire du véhicule de fournir à la Municipalité une deuxième estimation concernant le coût des réparations.

Dissidente : Madame la conseillère Carole Laroche.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10- Rapiéçage mécanisé et manuel 2014 : contrat

2014-03-51

Considérant que lecture est faite des soumissions reçues pour le rapiéçage mécanisé et manuel 2014, à savoir :

Béton Mobile St-Alphonse inc.	213 195,27 \$
Pavages Maska inc.	216 018,37 \$
Les Pavages Dorval inc.	232 082,73 \$
Sintra inc. (Région Montérégie)	238 450,05 \$
Pavage du Haut-Richelieu inc.	241 455,50 \$
Construction DJL inc.	314 511,58 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat de rapiéçage mécanisé et manuel 2014 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Béton Mobile St-Alphonse inc., selon les termes du devis, le tout pour un montant de 213 195,27 \$ incluant toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Marquage de chaussée 2014 : contrat

L'octroi du contrat pour le marquage de chaussée 2014 est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

12- Fauchage le long des chemins 2014 : contrat

2014-03-52

Considérant que lecture est faite des soumissions reçues pour le fauchage le long des chemins 2014, à savoir :

Gérald Duval	2 759,40 \$
André Paris inc.	3 104,33 \$
Claude Vasseur	3 230,80 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaéтан Coutu

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat de fauchage le long des chemins 2014 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gérald Duval, selon les termes du devis, le tout pour un montant de 2 759,40 \$ incluant toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Transport adapté du Haut-Richelieu (R.P.H.R.H.R.) : approbation du budget 2014

2014-03-53

Considérant que le Ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Considérant les prévisions budgétaires 2014 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées – Région du

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

Considérant que les prévisions budgétaires 2014 ont été approuvées le 5 février 2014 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que ces prévisions budgétaires fixent à 233 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour le transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- de nommer la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2014;
- d'approuver, telles que soumises, les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 233 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser le paiement de la contribution financière de 233 \$ pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

14- Entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro prévoyant des compensations pour les municipalités : adhésion

2014-03-54

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Considérant que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q., c. R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Considérant que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Considérant que le 15 septembre 2013, le Conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Considérant qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le Conseil d'administration de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'adopter, telles que soumises, les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro;
- de transmettre la présente résolution à l'UMQ et à Gaz Métro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- Entente avec le Ministère de la Défense nationale concernant le droit de passage de la conduite d'eau brute : renouvellement

2014-03-55

Considérant que l'entente signée en 2003 et renouvelée en 2008 (réf. résolution No 2008-06-114) avec le Ministère de la Défense nationale concernant le droit de passage de la conduite d'eau brute de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est venue à échéance en 2013;

Considérant que cette entente est renouvelable par période de cinq ans et prévoit qu'un montant de 750 \$, plus les taxes applicables, sera payé par la Municipalité en un seul versement au moment de chaque renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'approuver le renouvellement de l'entente avec le Ministère de la Défense nationale concernant le droit de passage de la conduite d'eau brute de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, pour une période de cinq ans, soit du 14 mars 2013 au 13 mars 2018;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser le paiement du loyer au montant de 750 \$, plus les taxes applicables, en un seul versement, pour cette période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

16- Vérification du débitmètre au réservoir d'eau potable et aux étangs aérés : contrat

2014-03-56

Considérant que, selon les exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ainsi que du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la Municipalité doit procéder à la vérification du débitmètre au réservoir d'eau potable et aux étangs aérés;

Considérant la proposition No 630-5542 de la firme Aquatech reçue par courriel le 27 février 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- de mandater la firme Aquatech pour procéder à la vérification du débitmètre au réservoir d'eau potable et aux étangs aérés, le tout pour un montant estimé à 1 540 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le document intitulé « Acceptation du client » pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- Règlement numéro 2014-420, PAE pour l'implantation d'enseignes commerciales le long de l'Autoroute 10 : adoption

2014-03-57

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 3 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance du 3 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour but de prévoir les dispositions relatives aux plans d'aménagement d'ensemble pour l'implantation d'enseignes commerciales le long de l'Autoroute 10 afin de déterminer les critères de qualité visuelle du site, l'implantation, l'architecture et la construction des enseignes commerciales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU que le règlement numéro 2014-420 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour l'implantation d'enseignes commerciales le long de l'Autoroute 10 soit adopté comme suit :

(Le texte du règlement numéro 2014-420 peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- Puits No 4 de la Ville de Saint-Césaire : renouvellement de la demande d'obturation

2014-03-58

Considérant les résolutions numéros 2012-07-203 et 2012-08-232 par lesquelles la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville demande à la Ville de Saint-Césaire de procéder à l'obturation du ou des puits situés sur le site de son puits No 4, lequel se trouve sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant qu'à ce jour, la Ville de Saint-Césaire n'a pas donné suite à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de redemander à la Ville de Saint-Césaire de procéder à l'obturation du ou des puits situés sur le site de son puits No 4, lequel se trouve sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

19- Comité d'embellissement et Comité des nouveaux arrivants : invitation à la population

2014-03-59

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de faire paraître un communiqué dans le bulletin municipal *La Flûte* afin d'inviter les citoyens de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville intéressés à former un Comité d'embellissement et un Comité des nouveaux arrivants à donner leur nom au bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- Embellissement : commande de fleurs

2014-03-60

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- de ne pas installer de paniers de fleurs suspendus pour l'été 2014;
- de commander des fleurs pour les platebandes des édifices municipaux, de l'église et des panneaux de bienvenue, le tout pour un montant de 110,20 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21- Société du patrimoine de Sainte-Brigide : achat d'un logiciel Office

2014-03-61

Considérant la résolution numéro 2014-01-17 par laquelle la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville accorde à la Société du patrimoine de Sainte-Brigide une subvention de 500 \$ pour ses dépenses de fonctionnement ainsi qu'un montant de 1 500 \$ pour l'achat d'un ordinateur, d'une imprimante et des logiciels Office et Infoka;

Considérant que la Société du patrimoine de Sainte-Brigide est prête à procéder à l'achat du logiciel Office;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser la Société du patrimoine de Sainte-Brigide à procéder à l'achat du logiciel Office, le tout pour un montant de 250 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

22- Centre municipal : utilisation des salles

Considérant la résolution numéro 2012-09-254 par laquelle la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté la politique suivante concernant les réservations des salles du Centre municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville :

- pour une réservation pour le souper, la salle est disponible à partir de 14h00 si un accueil après funérailles a lieu le même jour pour le dîner;
- les locations de salles pour un dîner ont priorité sur les accueils après funérailles;

2014-03-62

Considérant que, dans le cas d'une réservation pour le souper, il serait préférable que la salle soit disponible à partir de 15h00 (au lieu de 14h00) si un accueil après funérailles a lieu le même jour pour le dîner;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- de modifier la politique concernant les réservations des salles du Centre municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville comme suit :
 - pour une réservation pour le souper, la salle est disponible à partir de 15h00 si un accueil après funérailles a lieu le même jour pour le dîner;
 - les locations de salles pour un dîner ont priorité sur les accueils après funérailles;
- d'inscrire cette modification au contrat de location du Centre municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23- Cercle de Fermières de Sainte-Brigide : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal

Le dossier concernant la demande du Cercle de Fermières de Sainte-Brigide pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

24- Centre de femmes du Haut-Richelieu : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal

Le dossier concernant la demande du Centre de femmes du Haut-Richelieu pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

Monsieur le maire Mario van Rossum quitte la salle du Conseil municipal pendant quelques instants.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

25- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois de février 2014.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

26- Varia

26.1 Modification de la date de la séance ordinaire du mois d'avril 2014

2014-03-63

Considérant que la séance ordinaire du mois d'avril du Conseil municipal a été fixée au lundi 7 avril 2014 (réf. résolution No 2013-12-255);

Considérant qu'en raison des élections provinciales qui auront vraisemblablement lieu le 7 avril 2014, les membres du Conseil municipal souhaitent modifier la date de la séance ordinaire du mois d'avril;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de modifier le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal afin de reporter au mardi 8 avril la séance qui était fixée au lundi 7 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.2 Enregistrement des séances publiques du Conseil municipal

2014-03-64

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de demander des prix pour l'achat et l'installation d'un système d'enregistrement des séances publiques du Conseil municipal.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Madame la conseillère Diane Thériault
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Monsieur le maire Mario van Rossum vote en faveur de cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

26.3 Demande de rencontre avec la Garnison de Saint-Jean

2014-03-65

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de demander une rencontre avec la Garnison de Saint-Jean afin de discuter des dossiers suivants :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 mars 2014**

- dommages causés par les barrages érigés par les castors en provenance de la base militaire de Farnham;
- dommages causés à l'aménagement paysager du bureau municipal suite à un accident survenu le 20 janvier 2013 et impliquant un véhicule des Forces armées canadiennes;
- parcelle de terrain appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et utilisée par la base militaire de Farnham.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

28- Levée de la séance

2014-03-66

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire